

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE



Distr.
GÉNÉRALE

CES/SEM.43/8 (Summary)
3 mars 2000

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS

FRANÇAIS
Original : RUSSE

Séminaire sur les systèmes intégrés
d'information statistique et les questions
connexes (ISIS 2000)
(Riga, Lettonie, 29-31 mai 2000)

Thème I : Entreposage des données et mise en place et utilisation des bases de données
statistiques dans un environnement de réseau

COLLECTE DES DONNÉES, TRAITEMENT ET UTILISATION DES BASES DE DONNÉES STATISTIQUES DANS UN ENVIRONNEMENT DE RÉSEAU

Document d'appui

Résumé

Document présenté par la Direction centrale de calcul
du Comité national de statistique
de la République kirghize¹

1. L'activité de tous les organes constitutifs du Comité statistique national de la République kirghize est régie par la loi de la République kirghize sur la statistique officielle. Le Comité statistique national et ses organes subsidiaires réalisent des observations conformément au Programme de travail statistique approuvé annuellement par le Gouvernement. L'activité statistique est répartie en fonction de la nature des travaux, de leur périodicité, du support sur lequel ils doivent être livrés, des instruments utilisés pour les enquêtes, de leur angle d'attaque et des délais requis pour la communication des résultats.

¹ Auteur : B. K. Kenjebaev.

I. Collecte des données

2. Les fonctions se rapportant à la collecte des données sont réparties entre la Direction centrale de calcul du Comité statistique national et les 57 organes régionaux de statistique.

3. La Direction centrale de calcul est responsable de la collecte des données au niveau national, ses activités étant :

- collecte de données proprement dite;
- vérification, saisie et correction des données de base;
- contrôle de l'exhaustivité des unités comptables sélectionnées;
- traitement des données;
- construction d'un registre unique d'État des unités statistiques;
- saisie de vecteurs dans la base de données;
- publication de certaines statistiques.

4. Les principales fonctions remplies par les organes régionaux de statistique ont trait à la préparation des données et à la distribution locale des demandes d'information; elles consistent notamment à effectuer les tâches suivantes :

- collecter les données et remplir les questionnaires;
- vérifier et corriger les données de base dans les questionnaires;
- traiter les données collectées et les transmettre à l'organe national;
- construire un registre unique d'État des unités statistiques au niveau régional;
- conserver les données régionales;
- diffuser l'information, préparer et publier les statistiques régionales;
- recevoir les données provenant du niveau national.

5. Le procédé traditionnel de collecte de l'information au moyen d'un système étatique omniprésent obligeant chacun à rendre des comptes, procédé qui prévalait du temps de l'économie dirigée, s'est révélé être inadapté aux nouvelles réalités. C'est pourquoi le Comité statistique national de la République kirghize s'est fixé pour priorité de réformer le système d'observation statistique et les méthodes de calcul. Dans cet esprit, il s'attache actuellement à élaborer et à mettre en place des méthodes d'échantillonnage et autres reposant sur la collecte partielle de données statistiques.

II. Traitement des données

6. En 1994, le Comité statistique national a entamé le processus de modernisation technique de son système. Le système informatique actuellement utilisé se compose d'ordinateurs individuels à processeurs Pentium, AD-486, 386 et 286. Le parc informatique du Comité national de statistique de la République kirghize se compose de 407 ordinateurs (comptant 255 ordinateurs à processeurs Pentium, dont cinq serveurs).

7. Le système informatique du Comité statistique national comprend en outre huit réseaux locaux (cinq à la Direction centrale de calcul et les autres dans trois comités régionaux de statistique). Les caractéristiques techniques de ces serveurs locaux ne correspondent plus aux exigences actuelles. Les postes de travail se composent de micro-ordinateurs équipés de processeurs 386 et supérieurs. Les logiciels modernes tels que Windows .xx requièrent des ordinateurs plus performants.

8. La transmission des données s'effectue par liaisons modémisées, par courrier électronique ou par le biais du réseau mondial Internet. Les modems employés sont du type Robotics, Hayes ou Zixel. Les liaisons par modems sont actuellement utilisées pour l'échange de données avec quatre régions du pays. Le courrier électronique sert aux échanges avec une région. Il n'existe aucune liaison informatique avec deux régions, du fait de la proximité géographique de leurs bureaux. Les liaisons par modems emploient le programme de télécommunications Telix. Les messages électroniques sont acheminés via un serveur de messagerie utilisant le système d'exploitation Unix, qui gère aussi l'accès au réseau Internet.

9. Ressources techniques et logiciels : outils de gestion de systèmes et applications mis au point par la Direction centrale de calcul du Comité statistique national, documentation technique spécifique. Compte tenu de l'abondance de logiciels de grande qualité sur le marché, les choix en la matière doivent être guidés par une politique informatique unifiée, et c'est la démarche suivie par le Comité statistique national en matière de choix et d'exploitation des ordinateurs et des systèmes. L'emploi des produits suivants tend à se généraliser : système d'exploitation MS DOS 6.22, système réseaux Novell Netware 4.1, Windows 3.11, Windows 95, MO (WORD 6.0, Excel 5.0, Access 2.0, Powerpoint, SPSS), programmes d'édition (Foton, Multi Edit).

10. Pour le traitement électronique intégré de l'information, on utilise les logiciels Clipper 5.x et Foxbase. Les outils de programmation de Clipper sont largement mis à contribution.

11. Le travail de traitement de l'information réalisé par la Direction centrale de calcul permet d'alimenter une base d'indicateurs et de constituer des tableaux de statistiques pour un mois, un trimestre ou un an. Les domaines couverts sont les suivants : industrie, transports, ressources matérielles, finances, construction et investissements, travail et emploi, prix, entreprises, commerce extérieur, secteur social et agriculture. Dans les bases de données spécifiques à chaque domaine sont emmagasinés les indicateurs couvrant deux années : l'année en cours et l'année précédente. Les données des années antérieures sont archivées.

III. Utilisation des statistiques

12. La nouvelle infrastructure technique mise en œuvre en 1998-1999 permet de constituer une base de données à partir des chiffres du premier recensement de la population de la République kirghize, de 1999, des résultats de l'enquête sur les budgets des ménages et du projet d'observation de la pauvreté, en appliquant la norme de diffusion des données définie dans le système des indicateurs composites intitulé "système d'indicateurs statistiques". À partir d'entreprises industrielles de référence et d'échantillons de produits représentatifs, on crée une base de données pour le calcul de l'indice des prix à la consommation et une base de données pour les prix d'exportation et d'importation des produits industriels.

13. Pour atteindre les objectifs formulés dans le programme spécifique d'État pour la réforme de la statistique en République kirghize, portant sur la période 1998-2000, le Comité statistique national a décidé de constituer une base de données intégrée contenant des données nationales, pour tous les secteurs statistiques. Cette décision donnera lieu à la création, au sein de la Direction centrale de calcul, d'un centre informatique global qui traitera et conservera les données provenant de toutes les régions. Il sera ainsi nécessaire d'installer un système Client/Serveur au sein de l'infrastructure existante.

14. En juin 1999, la société Bart & Associates de Bethesda (Maryland, États-Unis) a adressé au Comité national de statistique des recommandations en vue d'améliorer et de développer la structure du système informatique sur la base des normes internationales actuelles, notamment par les moyens suivants :

- élaboration d'une politique informatique unique pour l'ensemble du Comité statistique national;
- amélioration de la planification et de la coordination des travaux de programmation informatique;
- suppression du matériel et des logiciels obsolètes;
- formation de tous les utilisateurs et des informaticiens;
- définition d'une méthode tenant compte de la durée de vie des programmes;
- harmonisation des logiciels à tous les niveaux.
